



**CONSEIL COMMUNAL
DE
BASSINS**

Procès-verbal de l'assemblée générale du Conseil Communal du 26 septembre 2019

L'assemblée est convoquée le 26 septembre 2019 à la salle polyvalente à 20 heures avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2019 ;
2. Communications du bureau et de la Municipalité ;
3. Préavis no 09/2019 — Adaptation du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux et de son annexe pour le financement des mesures dites « micropolluants » et autres constructions;
4. Préavis no 10/2019 — Modification des articles 3 et 4 de l'annexe au règlement communal sur la distribution d'eau ;
5. Préavis n o 11/2019 — Approbation du crédit extra-budgétaire pour la réparation des cloches de l'église et de la mise en marche de l'horloge ;
6. Préavis no 12/ 2019 — Approbation d'un crédit extra-budgétaire pour la création d'un columbarium, dans le cimetière de la Commune de Bassins ;
7. Nomination du 2eme vice-Président du Conseil ;
8. Nomination d'un membre de la commission Forêts alpages ;
9. Nomination d'un membre de la commission pour la révision des statuts de l'ORPC
10. Propositions individuelles ;
11. Divers.

L'appel fait constater la présence de 33 conseillers. 6 conseillers sont excusés. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement. La majorité absolue est de 17 voix.

François Martignier, le président, propose d'apporter quatre nouveaux points à l'ordre du jour, à savoir :

- le postulat de Elena Sagalaeva concernant l'installation de bornes de recharge pour voitures électriques.
- l'interpellation signée par Olivier Ramel, Jean-Claude Allinger, Guillaume Hayoz Denis Curat et Rémy Damond demandant des explications concernant l'application de la LAT sur l'installation de panneaux solaires.
- l'interpellation signée par Michel Ruffieux, Herlinda Elmer, Christine Basso, Gian Reto Gotsch, Elena Sagalaeva, Nathalie Guignard Pidoux, Fabienne Gregersen, Sylvie Elben, Anne-Marie Badel, Maurizio Tognolini, Denis Curat, Nicolas Sudan, Anne Genevay-Bolay, Jörg Schorr, Alain Galois plus une signature non identifiée, demandant à la municipalité de fournir des informations factuelles suite à un article du journal 24Heures du 27.6.2019 relatant une pseudo disparition de CHF 500'000 suite aux malversations d'un employé malintentionné.
- Nomination d'un membre à la commission financière

L'ordre du jour modifié en conséquence est approuvé à l'unanimité moins une voix.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2019

Le président souhaite apporter une modification au PV du 20 mars 2019, celui-ci est finalement approuvé par 36 voix, le reste étant des abstentions.



Il en va de même pour le PV de la séance du 25 juin 2019. Le président a reçu une demande de modification de la part de la commission des finances qui a été enregistrée. Mis au vote, ce PV est approuvé par 31 conseillers.

2. Communications du bureau et de la Municipalité

Pour le bureau du conseil, François Martignier annonce la démission de la secrétaire Albane Jaquet, celle de Davis Jaquet pour cause de déménagement, ainsi que celle de Anne Treboux qui abandonne la commission des finances.

Pour la municipalité, notre syndic Didier Lohri prie le conseil d'excuser l'absence de Alexander Pacozzi. Les autres communications de la municipalités figurent dans le document annexé dans leur intégralité.

3. Préavis no 09/2019 — Adaptation du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux et de son annexe pour le financement des mesures dites « micropolluants » et autres constructions

Le rapport de la commission des finances du conseil de Bassins n'a pas été remis dans les délais, ce qui oblige le rapporteur de cette commission à en donner une lecture intégrale lors de l'assemblée. Avant même cette lecture, pour donner suite à une intervention préliminaire de Anne Genevay-Bolay demandant des informations sur la taxation des eaux claires en fonction de l'âge des bâtiments, et avant que le président n'ouvre la discussion, celle-ci démarre sur les chapeaux de roues avec des interventions de Olivier Ramel qui demande si les cours, les parkings et les terrains attenants seront aussi taxés comme les bâtiments. Il est suivi par Bernard Treboux qui veut avoir des précisions concernant la surface des toitures et le quotient de 1,5 fois la surface du bâtiment lui-même. Il a calculé que les recettes provenant de la vente d'eau qui s'élèvent à plus de CHF 67'000.- suffisent à couvrir les frais d'épuration d'environ CHF 60'000.- et propose d'amender le règlement en fixant à CHF 1.- au lieu de CHF 2.- la taxe sur les eaux usées sans obtenir ni soutien ni vote sur cet amendement. S'ensuit une intervention de Sylvie Elben qui demande que le système de taxation des nouvelles habitations figure dans le règlement.

Entre chaque intervention, Didier Lohri tente d'expliquer aux conseillers que le préavis soumis au conseil ce soir concerne le règlement de Bassins conforme au règlement type du Canton et que les détails chiffrés figureront dans la directive annuelle qui suivra après avoir été approuvée par Stefan Meierhans, «Monsieur Prix», affecté à la surveillance des taxes sur l'élimination des eaux. (Voir page 3).

Suite à la demande du président, Sylvie Elben donne enfin lecture du rapport de la commission des finance du conseil de Bassins qui propose d'approuver le préavis.

Anne-Marie Badel revient sur la nécessité de mentionner dans l'article 44 du règlement qu'il s'applique aux nouvelles constructions.

Michel Ruffieux demande que la problématique soit réglée dans le règlement lui-même et non seulement dans la directive qui fixe les tarifs.



Voici un extrait du document présenté par notre syndic à ce sujet :

2. *Taxe annuelle d'entretien des canalisations EU – appliquer une taxe indépendante de la consommation d'eau*

Pour les petites communes, il est aussi envisageable d'appliquer une taxe par unité différenciée selon la taille des habitations (petits appartements (< 60 m²), grands appartements (> 60 m²) et maisons individuelles).

Pour la taxe annuelle d'entretien des canalisations EU, le Surveillant des prix recommande à la Commune de Bassins d'appliquer un modèle de calcul indépendant de la consommation d'eau.

Recommandations du Surveillant des prix

Sur la base des considérations qui précèdent et conformément aux articles 2,13 et 14 de la LSPR, le Surveillant des prix recommande à la Municipalité de la Commune de Bassins de:

1. **Veiller à ce que les nouvelles taxes de raccordement ne varient pas de plus de 20 % pour chaque type de bâtiment par rapport à la situation actuelle.**
2. **Appliquer un modèle de calcul de la taxe annuelle d'entretien des canalisations indépendant de la consommation d'eau.**

Les taxes annuelles d'utilisation suivantes sont dues par le propriétaire à la Commune, conformément à l'art. 45 du Règlement.

- pour les eaux usées, CHF 1.60 - HT par m³ d'eau consommée selon relevé officiel du compteur avec :
 - a. un forfait de 100 m³ au minimum par bâtiment ou unité de logement et
 - b. un forfait de 50 m³ au minimum dès la 2^{ème} unité de logement d'un bâtiment.

- Pour les eaux claires, CHF 0.50.- HT par m² (projection plan) de surface imperméabilisée (S imp) raccordée au système d'assainissement (toiture, cour, parking, voie d'accès, ouvrages souterrains,...).
Par mesure de simplification, il est admis que la surface imperméable, inscrite sur le permis de construire des bâtiments définis par le PACom 2019, est égale à 1.5 fois la surface bâtie figurant au registre foncier, mais ne pourra excéder la surface de la parcelle. Toutefois, sur la base d'un dossier ad hoc, le propriétaire ou la Municipalité peut exiger le calcul en fonction de la surface imperméable réelle

En cas de raccordement en cours d'année, le montant est défini au prorata.

La commission des finance demande une interruption de séance, se retire pour discuter, et à son retour maintient les conclusions de son rapport. Chacun voyant midi à sa porte, un certain désordre régnant dans les délibérations, le syndic en accord avec ses collègues municipaux, décide de retirer le préavis.



4. Préavis no 10/2019 — Modification des articles 3 et 4 de l'annexe au règlement communal sur la distribution d'eau

Le rapporteur de la commission des finances donne lecture du rapport. Ce préavis ne soulève aucune discussion. Il est immédiatement mis au vote et est approuvé par 30 oui sans opposition, le reste étant des abstentions.

5. Préavis n o 11/2019 — Approbation du crédit extra-budgétaire pour la réparation des cloches de l'église et de la mise en marche de l'horloge

Herlinda Elmer, qui remplace Nathalie Guignard Pidoux, donne lecture des conclusions du rapport de la commission des finances qui propose de refuser le préavis.

Didier Lohri s'étonne qu'un projet qui figure déjà depuis deux ans dans les prévisions de la commune se heurte à un avis négatif de la part de la commission. Il avait été demandé plus de transparence à la municipalité concernant les dépenses, d'où le choix de soumettre un préavis plutôt que d'intégrer ces travaux directement dans le budget. Il remarque qu'en ce qui concerne le préavis 12/2019, celui-ci est approuvé par la commission bien qu'il n'a jamais figuré dans les dépenses prévues.

La discussion est close et le préavis est accepté par 15 oui contre 10 non, avec 8 abstentions.

6. Préavis no 12/ 2019 — Approbation d'un crédit extra-budgétaire pour la création d'un columbarium, dans le cimetière de la Commune de Bassins

Herlinda Elmer, qui remplace Nathalie Guignard Pidoux, donne lecture des conclusions du rapport de la commission des finances qui propose d'accepter le préavis. Personne ne souhaitant prendre la parole, le préavis est soumis au vote.

Le conseil approuve le préavis par 26 oui et un avis négatif.

7. Nomination du 2eme vice-Président du Conseil

Reto Gotsch accepte cette charge et, seul candidat, est élu par acclamation.

8. Nomination d'un membre de la commission Forêts alpages

Jean-Claude Allinger se propose et est élu par acclamation.

9. Nomination d'un membre de la commission pour la révision des statuts de l'ORPC

Après un tour de table et de nombreux refus de s'engager, Bernard Treboux accepte de fonctionner comme membre de cette commission et est élu par acclamation.

9 bis (nouveau) Election d'un membre de la commission des finances en remplacement de Anne Treboux, démissionnaire

Deux candidats sont intéressés par cette fonction, Bernard Treboux et Reto Gotsch. Un vote au bulletin secret valide l'élection de Reto Gotsch avec 18 voix en sa faveur. Bernard Treboux en récolte 14.

9 ter (nouveau) Postulat de Elena Sagalaeva concernant l'installation de bornes de recharge pour voitures électriques

Le postulat est soutenu par 27 conseillers et renvoyé à la municipalité.



9 quater (nouveau) Interpellation de Olivier Ramel concernant l'application de la LAT en matière d'installation de panneaux solaires.

L'interpellation est cosignée par Olivier Ramel, Guillaume Hayoz, Jean-Claude Allinger, Denis Curat et Rémy Damond. Monsieur Ramel n'a pas digéré la facture de la commune (CHF 475.-) relative à la mise à l'enquête simplifiée obligatoire à Bassins pour l'installation de panneaux solaires. Il a successivement contacté la DGE (Département de l'Energie), puis Jacqueline De Quattro, cheffe du Département du territoire et de l'environnement (DTE) pour tenter de réduire sa facture, arguant que cette démarche est gratuite dans plusieurs communes non citées à part Nyon, et facturée CHF 50.- dans une autre commune non citée également. Il brandit un arrêté faisant jurisprudence dans un cas similaire.

En réponse, Didier Lohri indique qu'il s'agit là d'un émolument dû à la commune pour le travail effectué et qu'il faudrait modifier le règlement relatif aux taxes et émoluments pour lui donner satisfaction, ceci n'étant pas du ressort de la municipalité.

9 quinquies (nouveau) Interpellation dite « CHF 500'000 liquidés par un employé mal intentionné »

Cette interpellation, qui fait suite à la parution d'un article du journal 24Heures du 27.6.2019, a récolté une foison de signatures. Elle fait référence à une affaire datant de 1990 et qui concerne le directeur du Crédit Mutuel de Bassins dissout depuis lors. L'article ne mentionnant aucune date, les conseillers ont pu penser qu'il s'agissait d'une affaire récente et demandent à la municipalité de s'expliquer par écrit. Ceci sera fait pour une prochaine séance du conseil.

Propositions individuelles

Aucune proposition n'est parvenue au bureau du conseil.

10. Divers

Anne-Marie Badel demande que le cimetière soit régulièrement balayé, nettoyé des mauvaises herbes, ainsi que les routes du village. La conseillère municipale en charge du dicastère concerné, Maria Krasnova, précise qu'en cas de besoin, elle fait intervenir Adem Salihi dans les 24 heures pour remettre de l'ordre et demande que tous les cas nécessitant une intervention lui soient communiqués dans ce but.

Frédéric Guenin indique que les mauvaises herbes envahissent aussi les bornes hydrantes du village. Maria Krasnova en prend bonne note et fera le nécessaire.

La séance est close par le président à 22h 49.

François Martignier

Président du Conseil Communal



Karim Donnet

Secrétaire du Conseil communal